



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-085

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2020-07-16-001 - Arrêté préfectoral accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean-Luc TARREGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres (1 page)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2020-07-16-001

Arrêté préfectoral accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean-Luc TARREGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres

*Arrêté préfectoral accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean-Luc TARREGA,
sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres*

Arrêté préfectoral
accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Monsieur Jean-Luc TARREGA
Sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres

le jeudi 16 juillet 2020 à partir de 19 heures jusqu'au samedi 18 juillet 2020 à 8 heures

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 20 mai 2020 portant nomination de M. Jean-Luc TARREGA, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Jean-Luc TARREGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet le jeudi 16 juillet 2020 à partir de 19 heures jusqu'au samedi 18 juillet 2020 à 8 heures.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Jean-Luc TARREGA, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Monsieur le préfet des Deux-Sèvres, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 16 JUIL. 2020



Emmanuel AUBRY